



Note aux communes de la part de l'Administration des contributions directes (ACD)

Remarque préliminaire :

**Nous vous saurions gré de patienter jusqu'à début mars avant de contacter l'ACD en cas de non-réception de votre fiche d'impôt.**

**Les fiches de retenue d'impôt pour résidents seront acheminées obligatoirement par courrier postal à leurs destinataires. Il n'est pas possible de les retirer directement auprès des bureaux RTS émetteurs (voir verso) de l'ACD.**

En règle générale, une fiche de retenue d'impôt pour contribuables **résidents** sera **émise d'office** dans un intervalle moyen de 15 jours ouvrables **par l'ACD sans intervention et sans demande** de la part du contribuable.

- suite à toute **affiliation ou désaffiliation** d'un salarié par un employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS).

La fiche d'impôt pour contribuables **résidents** sera également **mise à jour d'office** dans un intervalle moyen de 15 jours ouvrables **par l'ACD sans intervention et sans demande** de la part du contribuable

- pour tout changement d'adresse, d'état civil ou de composition de ménage d'un contribuable auprès d'un bureau de la population ou « Biergercenter » d'une administration communale luxembourgeoise;
- pour tout changement d'employeur ;
- pour tout changement de désignation ou d'adresse d'un employeur et
- pour toute mise en pension en application de la législation sur la sécurité sociale luxembourgeoise.

La fiche d'impôt pour contribuables **non résidents** est établie et mise à jour, **sur demande, sur la base du modèle 164 NR**, dans un intervalle moyen de 30 jours ouvrables, par le bureau RTS Non-résidents.

En règle générale, une modification de la fiche de retenue de l'année en cours, moyennant le **modèle 164**, est dépendante de la commune de résidence **actuelle** du contribuable (**voir verso**).

Dès qu'un contribuable est en possession de sa fiche de retenue d'impôt, nous lui recommandons de vérifier les inscriptions.

Pour 2012, la somme des retenues opérées sur base d'une fiche de retenue d'impôt et des avances (couples mariés) peut être trop élevée ou trop basse. La différence peut être remboursée ou recouvrée au courant de l'année 2013, lors de la régularisation par voie d'assiette (modèle 100 2012) ou par décompte annuel (modèle 163 2012). **L'échéance du dépôt d'une régularisation sur demande de l'année d'imposition 2012 est le 31 décembre 2013.**

Pendant les heures d'ouverture, le public de passage est considérable dans les 23 sites géographiques de l'ACD. Par conséquent, nous vous déconseillons de vous déplacer physiquement. Nous vous recommandons plutôt de vous laisser expliquer votre démarche par courriel, fax, téléphone ou courrier postal. Si ces précisions nécessitent un passage dans un service précis, il vous est toujours possible de prendre rendez-vous. Evitez si possible de téléphoner au 40 800-1 ou tout autre numéro de central téléphonique.

Bureaux émetteurs des fiches de retenue d'impôt (**voir verso**)

Les compétences des bureaux RTS émetteurs des fiches de retenue d'impôt pour salariés et pensionnés sont dépendantes de la commune de résidence <b>actuelle</b> du contribuable				
RTS 2	RTS 3	RTS Esch	RTS Ettelbruck	RTS Non-résidents
<p>commune de résidence actuelle du contribuable</p> <p>Luxembourg</p>	<p>commune de résidence actuelle du contribuable</p> <p>Bertrange, Betzdorf, Biwer, Bous, Contern, Dalheim, Flaxweiler, Garnich, Grevenmacher, Hesperange, Hobscheid, Kehlen, Koerich, Kopstal, Lenningen, Mamer, Manternach, Mertert, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Remich, Sandweiler, Schengen, Schuttrange, Septfontaines, Stadtbredimus, Steinfort, Steinsel, Strassen, Waldbredimus, Walferdange, Weiler-la-Tour ou Wormeldange</p>	<p>commune de résidence actuelle du contribuable</p> <p>Bettembourg, Differdange, Dippach, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Frisange, Käerjeng, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange-sur-Mess, Roeser, Rumelange, Sanem et Schifflange</p>	<p>commune de résidence actuelle du contribuable</p> <p>Beaufort, Bech, Beckerich, Berdorf, Bettendorf, Bissen, Boevange-sur-Attert, Boulaide, Bourscheid, Clervaux, Colmar-Berg, Consdorf, Diekirch, Echternach, Ell, Erpeldange (Ettelbruck), Esch-sur-Sûre, Eschweiler (Wiltz), Ettelbruck, Feulen, Fischbach (Mersch), Goesdorf, Grosbous, Heffingen, Junglinster, Kiischpelt, Lac de la Haute-Sûre, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Mertzig, Mompach, Nommern, Parc Hosingen, Preizerdaul, Pütscheid, Rambrouch, Redange-sur-Attert, Reisdorf, Rosport, Saeul, Schieren, Tandel, Troisvierges, Tuntange, Useldange, Vallée de l'Ernz, Vianden, Vichten, Wahl, Waldbilling, Weiswampach, Wiltz, Wincrange, Winseler</p>	<p>commune de résidence actuelle du contribuable</p> <p>Communes situées à l'étranger, hors du Luxembourg</p> <p>Indépendamment de son adresse, une personne physique est considérée, en principe, comme contribuable non résident au Luxembourg du moment qu'elle dispose d'un <b>centre des intérêts vitaux</b> à l'étranger, hors du Luxembourg</p>
RTS 2	RTS 3	RTS Esch	RTS Ettelbruck	RTS Non-résidents
<p>L-2982 Luxembourg</p> <p><a href="mailto:rts2lux@co.etat.lu">rts2lux@co.etat.lu</a></p>	<p>L-2982 Luxembourg</p> <p><a href="mailto:rts3lux@co.etat.lu">rts3lux@co.etat.lu</a></p>	<p>boîte postale 251</p> <p>L-4003 Esch/Alzette</p> <p><a href="mailto:rtesch@co.etat.lu">rtesch@co.etat.lu</a></p>	<p>boîte postale 197</p> <p>L-9002 Ettelbruck</p> <p><a href="mailto:rtsett@co.etat.lu">rtsett@co.etat.lu</a></p>	<p>L-2982 Luxembourg</p> <p><a href="mailto:rtsnr@co.etat.lu">rtsnr@co.etat.lu</a></p>
<p>Fax: +352.40.800-3300</p>	<p>Fax: +352.40.800-3040</p>	<p>Fax: +352.53.22.11-3196</p>	<p>Fax: +352.81.61.20-159</p>	<p>Fax: +352.40.800-5100</p>

Depuis la rubrique « contact » du site internet de l'ACD, vous retrouvez toutes les coordonnées des plus de 60 services.